

Analyse des barrières

Ce matériel est réservé à un usage privé ou d'enseignement.

Il reste la propriété de la Prévention Médicale, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale

Barrières de prévention	Réalisée ou non dans le cas d'espèce	Contribution relative à l'EI
Le chat nouvellement introduit l'avait été conformément à la loi	NON Cet animal avait été donné non préalablement identifié, sans attestation de cession, sans document d'information sur le chat acquis, sans certificat d'engagement et de connaissance et sans certificat vétérinaire préalable à la cession.	Première et majeure car le sexage aurait été formellement réalisé et les informations sur les conditions à réunir pour obtenir la cohabitation harmonieuse auraient été données
Le maître avait sollicité des conseils auprès de ses deux premiers vétérinaires successifs	AUCUNEMENT Le chat avait été présenté avec assurance comme une femelle et surtout aucun conseil éthologique n'avait été sollicité.	Très importante
Le premier praticien, avant d'identifier et de vacciner, avait fait un examen clinique convenable	NON L'anamnèse et l'examen avaient été manifestement insuffisants.	Importante
Le premier praticien avait donné des conseils relatifs au comportement pour l'habitation harmonieuse du premier chat au second	NON Et même si le propriétaire n'était pas spontanément demandeur, son rôle était plutôt d'être proactif et d'anticiper.	Importante aussi
Barrière de récupération	Réalisée ou non dans le cas d'espèce	Contribution relative à l'EI
Le maître, observant les premiers conflits lors de l'introduction, avait alerté le premier vétérinaire	NON Le maître, beau parleur avec grandiloquence, savait tout par essence et ne laissait guère de place aux conditions sereines d'examen de l'animal.	Incontestable également
Barrière d'atténuation	Réalisée ou non dans le cas d'espèce	Contribution relative à l'EI
La castration du second chat est pratiquée	OUI	NON Ne règle pas non plus le problème
Une consultation de vétérinaire comportementaliste ou diplômé en psychiatrie des animaux de compagnie est réalisée pour apporter des solutions au problème déclaré	NON Le maître est obsédé par l'erreur sur le sexe et n'entend pas les conseils avisés.	OUI Va renforcer le problème

Analyse des causes

Nature de la cause	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
Défauts de compétences techniques du praticien	Néant Praticien expérimenté et compétent. Sait déterminer le sexe d'un chat ! Et est compétent en éthologie.	Nulle
Défauts de compétences non techniques du praticien	Oui A laissé dériver sa consultation à cause de la personnalité envahissante du propriétaire.	Contribution à l'erreur sur le sexe mais pas au problème majeur de cohabitation entre deux chats

Analyse détaillée selon la méthode des tempos

Détail des défauts de compétences non techniques	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
Tempo de l'espèce	À l'âge de quatre mois, aucune difficulté pour la diagnose du sexe.	Néant
Tempo de l'intervention	Consultation vaccinale et procédure d'identification sans difficulté mais ici compliquée par l'attitude envahissante et perturbatrice du maître.	A contribué à la non-détection de l'erreur initialement faite par le propriétaire sur le sexe de son chat
Tempo du propriétaire (Éléments liés à son comportement)	Personne sûre d'elle, envahissante, perturbatrice et au comportement gênant la sérénité des examens et des actes.	Tout à fait vraisemblable
Tempo du praticien	Il s'est laissé déstabiliser par le propriétaire. Il a de ce fait mal effectué son examen clinique et n'a pas pu donner de conseils pertinents.	Oui C'est le point majeur